



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bibliothèque de France

Question au Gouvernement n° 2281

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Hubert Grimault.

M. Hubert Grimault. Monsieur le ministre de la culture, ma question pourrait s'intituler: «Histoire d'eau» (Exclamations sur divers bancs.)

Orgueil de l'époque socialiste, mais contestée et critiquée lors de sa construction, la bibliothèque François-Mitterrand se dresse fièrement sur la rive gauche de la Seine. Elle a coûté cher, trop cher, lors de sa construction.

M. Jean-Michel Fourgous. Et ce n'est pas fini !

M. Hubert Grimault. Elle coûte cher, très cher, en fonctionnement - on parle de 1 300 millions de francs -, au détriment, sans doute, de certains crédits pour les centres de province.

Dans la nuit du 26 au 27 janvier dernier, une partie des collections a été victime d'une importante inondation. On a appris aujourd'hui que de nombreux rayonnages remplis de revues scientifiques et de bandes vidéo avaient subi cette voie d'eau. Une accumulation de malfaçons semble à l'origine de ce qui aurait pu être une catastrophe et une fausse alerte incendie serait la cause de l'incident, le système électronique, pourtant très perfectionné, se révélant incapable de détecter la fuite.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dire exactement ce qui s'est passé ? Peut-on nous rassurer sur le bon fonctionnement de la bibliothèque François-Mitterrand, où est entreposée une grande partie de notre patrimoine culturel ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, je ferai un constat, je donnerai une précision et je vous indiquerai une décision.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà qu'au moins, est efficace ! (Sourires.)

M. le ministre de la culture. D'abord le constat: comme vous le savez, la Bibliothèque nationale de France est composée de deux parties, le haut-de-jardin et le rez-de-jardin.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas une bibliothèque, c'est un jardin botanique ! (Sourires.)

M. le ministre de la culture. Le haut-de-jardin a été inauguré récemment. Les livres y sont d'accès libre et aucun incident n'a été déploré à ce niveau. L'incident est survenu au rez-de-jardin, à la suite d'une anomalie du dispositif anti-incendie.

J'en arrive à la précision. Le rez-de-jardin est aujourd'hui vide, en particulier vide de livres, parce que le déménagement n'a pas encore eu lieu et que l'aménagement définitif n'est prévu que pour 1998.

Deux magasins seulement recevaient des périodiques scientifiques et des documents vidéo stockés de manière temporaire. Aucune perte n'est à déplorer dans les collections de la Bibliothèque nationale de France du fait de cette inondation.

Nous avons décidé, à la suite de cet incident, qu'il y aurait une vérification de tout le bâtiment et que le déménagement ne serait décidé qu'à la suite de l'expertise de tous les magasins. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Hubert Grimault.

M. Hubert Grimault. Monsieur le ministre de la culture, ma question pourrait s'intituler: «Histoire d'eau» (Exclamations sur divers bancs.)

Orgueil de l'epoque socialiste, mais contestee et critiquee lors de sa construction, la bibliotheque Francois-Mitterrand se dresse fierement sur la rive gauche de la Seine. Elle a coute cher, trop cher, lors de sa construction.

M. Jean-Michel Fourgous. Et ce n'est pas fini !

M. Hubert Grimault. Elle coute cher, tres cher, en fonctionnement - on parle de 1 300 millions de francs -, au detriment, sans doute, de certains credits pour les centres de province.

Dans la nuit du 26 au 27 janvier dernier, une partie des collections a ete victime d'une importante inondation. On a appris aujourd'hui que de nombreux rayonnages remplis de revues scientifiques et de bandes video avaient subi cette voie d'eau. Une accumulation de malfacons semble a l'origine de ce qui aurait pu etre une catastrophe et une fausse alerte incendie serait la cause de l'incident, le systeme electronique, pourtant tres perfectionne, se revelant incapable de detecter la fuite.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dire exactement ce qui s'est passe ? Peut-on nous rassurer sur le bon fonctionnement de la bibliotheque Francois-Mitterrand, ou est entreposee une grande partie de notre patrimoine culturel ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le depute, je ferai un constat, je donnerai une precision et je vous indiquerai une decision.

M. Jean-Pierre Brard. Voila qu'au moins, est efficace ! (Sourires.)

M. le ministre de la culture. D'abord le constat: comme vous le savez, la Bibliotheque nationale de France est composee de deux parties, le haut-de-jardin et le rez-de-jardin.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas une bibliotheque, c'est un jardin botanique ! (Sourires.)

M. le ministre de la culture. Le haut-de-jardin a ete inaugure recemment. Les livres y sont d'accès libre et aucun incident n'a ete deplore a ce niveau. L'incident est survenu au rez-de-jardin, a la suite d'une anomalie du dispositif anti-incendie.

J'en arrive a la precision. Le rez-de-jardin est aujourd'hui vide, en particulier vide de livres, parce que le demenagement n'a pas encore eu lieu et que l'aménagement définitif n'est prévu que pour 1998.

Deux magasins seulement recevaient des periodiques scientifiques et des documents video stockes de maniere temporaire. Aucune perte n'est a deplorer dans les collections de la Bibliotheque nationale de France du fait de cette inondation.

Nous avons decide, a la suite de cet incident, qu'il y aurait une verification de tout le batiment et que le demenagement ne serait decide qu'a la suite de l'expertise de tous les magasins. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Grimault Hubert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2281

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1581

Réponse publiée le : 5 mars 1997, page 1581

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1997